

Annexe 2

2ème Convention tripartite

1) EHPAD « les jardins de Cybèle » à Lizy sur Ourcq

Cet EHPAD, privé à gestion commerciale, est non habilité à l'aide sociale, et dispose d'une capacité autorisée de 80 lits d'hébergement permanent. Il est géré par la SARL « Pro Santé Lizy », dont le siège social est à Lizy sur Ourcq 77440.

La 1^{ère} convention tripartite a été signée le 25 novembre 2004.

Le GMP a été validé à 675 le 11/01/2011.

Le ratio en personnel salarié actuel est de 0,50 Equivalent Temps Plein (ETP) par résidant, dont 0,27 affecté aux soins.

Cette nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

➤ Pour l'établissement :

- élaborer le projet d'établissement.
- redynamiser le Conseil de la Vie Sociale.
- mettre en place un projet de vie sociale et d'animation.
- développer un programme spécifique d'ateliers thérapeutiques pour les résidents désorientés.
- instaurer un programme de formation ayant pour objectif la lutte contre la dénutrition, la déshydratation, et la prévention des escarres.
- élaborer un dispositif sécurisé de gestion du circuit du médicament.

➤ Pour l'ARS :

En 2011, la dotation « soins », qui est calculée en fonction du dernier GMP validé et de la coupe « pathos », correspond à la couverture par l'assurance maladie de la totalité des coûts liés aux soins. En 2011, cette dotation permettra de financer 0,40 Equivalent Temps Plein (ETP) de médecin-coordonnateur, 4,5 ETP d'Infirmiers Diplômés d'Etat, et 17 ETP d'Aides-soignants ou Aides Médico-Psychologiques à hauteur de 70% (+ 1 ETP).

Lors de la parution du décret sur la prise en charge à 100% des nouveaux postes d'AS par le soin (+ 2 ETP), la situation sera réexaminée.

➤ Pour le Département :

La dotation nécessaire à la prise en charge de la dépendance des résidents est négociée afin d'autoriser l'effectif en personnel suivant :

- 13 ETP d'Agents Hôteliers,
- 17 ETP d'Aides-soignants ou AMP, et
- 0,5 ETP de psychologue.

L'effectif reste inchangé.

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte d'emploi.

2) EHPAD « résidence Chaintreauville » à Saint Pierre-les-Nemours

Cet EHPAD, privé à gestion commerciale, est non habilité à l'aide sociale, et dispose d'une capacité autorisée de 69 lits d'hébergement permanent. Il est géré par la SA « Médica France », dont le siège social est à Issy les Moulineaux 92130.

La 1^{ère} convention tripartite a été signée le 29 juin 2005.

Le GMP a été validé à 648 le 20/10/2010.

Le ratio en personnel salarié actuel est de 0,56 Equivalent Temps Plein (ETP) par résidant, dont 0,20 affecté aux soins.

Cette nouvelle convention à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

➤ Pour l'établissement :

- actualiser le projet d'établissement.
- mettre en œuvre un projet d'accompagnement spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d' « Alzheimer » ou maladies apparentées.
- poursuivre la démarche qualité tendant à obtenir la certification.
- veiller à développer le maintien de l'autonomie.
- développer le programme de formation du personnel.
- poursuivre l'intégration de la résidence dans le réseau gérontologique local.

➤ Pour l'ARS :

En 2011, la dotation « soins », qui est calculée en fonction du dernier GMP validé et de la coupe « pathos », correspond à la couverture par l'assurance maladie de la totalité des coûts liés aux soins. En 2011, cette dotation permettra de financer 0,50 Equivalent Temps Plein (ETP) de médecin-coordonnateur, 0,50 ETP d'auxiliaire médical (+ 0,50 ETP par rapport à l'existant), 4 ETP d'Infirmiers Diplômés d'Etat (+ 0,50 ETP par rapport à l'existant), et 13 ETP d'Aides-soignants ou Aides Médico-Psychologiques à hauteur de 70%.

Les nouveaux postes pourront être accordés sous réserve de la parution de la circulaire budgétaire fixant la dotation soin, et sous réserve de la parution du décret sur la prise en charge à 100% des nouveaux postes d'AS par le soin (+ 2 ETP).

➤ Pour le Département :

La dotation nécessaire à la prise en charge de la dépendance des résidants est négociée afin d'autoriser l'effectif en personnel suivant :

- 15 ETP d'Agents Hôteliers,
- 13 ETP d'Aides-soignants ou AMP, et
- 0,5 ETP de psychologue.

L'effectif reste inchangé.

En lien avec le décret 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif à l'évaluation interne et externe, l'établissement s'engage à remettre au Département le bilan annuel des objectifs en cours, atteints ou non avec un argumentaire, à l'issue de l'exercice ou lors du compte d'emploi.

3) EHPAD Résidence du Château à Claye-Souilly.

L'Association pour la Gestion d'œuvres Sociales (AGOS) assure la gestion de l'EHPAD Résidence du Château à Claye-Souilly. Cet établissement habilité à l'aide sociale a mis en oeuvre un programme de restructuration-extension complet, achevé en juillet 2010, portant sa capacité de 80 à 92 lits.

Le GIR moyen Pondéré, indicateur du niveau de dépendance, s'élève à 718 en octobre 2010.

Le ratio en personnel salarié est de 0,68 dont 0,54 aux soins.

La nouvelle convention tripartite à conclure engage chacune des parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, l'amélioration de la qualité de la prise en charge ainsi que l'individualisation de celle-ci : réactualisation du projet d'établissement, mise en place des projets de soins, de vie et d'animation, formalisation des projets de soins individualisés et des projets individualisés de vie sociale et d'animation. L'établissement engagera des mesures visant une meilleure implication des familles (contacts, participation à des groupes de parole, entretiens avec les résidents et les familles). Enfin l'établissement envisage la mise en place d'animations spécifiques pour les résidents présentant des troubles cognitifs importants.

En matière de gestion du personnel, ses principaux projets sont l'engagement d'une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles, la mise en place d'une politique de Validation des Acquis de l'Expérience et de formations qualifiantes, le recrutement de personnel diplômé, ainsi que la mise en place d'un soutien psychologique au personnel. Enfin, il engagera une démarche de développement durable (baisse de la consommation d'énergie et de la consommation de produits jetables) ;

- pour l'Etat, en 2011, le versement d'une dotation aux soins correspondant à 20,46 postes d'aide soignants financés à hauteur de 70%, 3,5 postes d'infirmières, 0,75 postes d'auxiliaires médicaux et 0,50 poste de médecin ;

- pour le Département, le versement d'une dotation dépendance 2011 incluant 20,46 postes d'aides soignants financés à hauteur de 30 %, 12,18 postes d'agents de service hospitaliers financés à hauteur de 30 %, et 0,80 poste de psychologue. Enfin, 2 postes d'agents de services hospitaliers jusqu'ici financés à 70 % sur le budget hébergement et à 30 % sur le budget dépendance sont supprimés, et transformés en 2 postes d'aides soignants, dans la limite des 20,46 postes d'aides soignants ci-dessus.

4) EHPAD Public les Patios à NANGIS.

L'EHPAD public les Patios de NANGIS a une capacité de 89 lits d'hébergement permanent. S'y ajoutent 10 places d'accueil de jour destinées à des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, ouvertes en décembre 2010. Cet établissement est habilité à l'aide sociale.

Le GIR Moyen Pondéré, indicateur du niveau de dépendance s'établit à 725 en mars 2010.

Le ratio en personnel salarié est de 0,72 dont 0,56 aux soins.

La nouvelle convention tripartite à conclure engage les parties sur les bases suivantes :

- pour l'établissement, l'amélioration de la procédure d'accueil des nouveaux résidents (intégration, mesures de protection des biens, présentation des possibilités de cultes, élaboration d'une procédure organisant la sortie), l'engagement d'une opération d'humanisation des locaux d'hébergement (dédoublage des 14 chambres doubles de l'établissement avec réduction de la capacité de 7 lits, portant dans une première phase 2011-2013 sur une série de 6 chambres, puis en 2014-2015 sur le restant, installation de douches et rénovation des sols de 12 chambres individuelles), de travaux de rénovation divers et acquisition d'équipements (amélioration de l'éclairage, changement de faux plafonds, achat de chariots et d'armoires à linge), l'amélioration de la restauration, la sécurisation et l'amélioration du circuit des médicaments (élaboration d'un protocole de distribution et de traçabilité), le perfectionnement des prises en charge (évaluation systématique de la douleur, des troubles du comportement, prévention des chutes, de la contention, des escarres, de la dénutrition, de la déshydratation et des fausses routes), l'amélioration de la vie sociale et culturelle de l'établissement (mise en œuvre du projet d'animation, implication des bénévoles), l'évaluation de l'établissement par un organisme externe et la formation du personnel à la démarche qualité, et enfin la création de postes nouveaux (3 postes d'assistants en gérontologie, 1 poste d'ergothérapeute) ;

- pour l'Etat, la prise en charge en 2011 d'une dotation soins comprenant 23 postes d'aides soignants financés à hauteur de 70 %, 4, 5 postes d'assistants en gérontologie financés à 100 % dont 1,5 sur l'accueil de jour, 5,25 postes d'infirmière dont 0,25 sur l'accueil de jour, 0,50 de médecin, 2,5 postes d'ergothérapeute dont 1 poste sur l'accueil de jour ;

- pour le Département, la prise en compte d'une dotation dépendance qui inclut en 2011 30 % de 23 postes d'aides soignants, 30 % de 15,62 postes d'agents de service hospitaliers dont 0,125 sur l'accueil de jour, et 1 poste de psychologue dont 0,25 sur l'accueil de jour. Sur le budget hébergement les postes de direction-administration passent de 4,5 à 4,625 du fait de l'ouverture de l'accueil de jour.